Résonance, octobre 2022

Édito

Édito

L'avenir se prépare, le futur s'envisage

L'organisation de la journée du 12 septembre 2022 au Sénat, sous le haut patronage du Sénateur Jean-Pierre Sueur, a ouvert la voie d'un dialogue fructueux entre les personnalités présentes - élus, responsables des fédérations funéraires, opérateurs, universitaires et chercheurs, représentants du monde associatif et juristes -, ce large panel débattant autour de la loi 93-23 du 8 janvier 1993. Ce fut un regard sur trente années décisives où le funéraire, le moins que l'on puisse dire, a été totalement métamorphosé. Parmi les thèmes abordés, la question de l'avenir reste en devenir et, de ce point de vue, il nous semble pertinent de nous concentrer sur cette notion et sur celle de "futur".

L'avenir définit une période que nous serons appelés à vivre alors que la notion de futur renvoie à un temps plus lointain, laissant aux générations prochaines le soin d'arbitrer sur sa réalité. Aussi, si nous débattons sur l'avenir de notre profession, c'est tout simplement afin de préparer une action sur celle-ci, soit pour amender un devenir qui contreviendrait à notre éthique ou nos intérêts, soit en tentant de dominer d'ores et déjà celui-ci par des dispositions adaptées, dans une tentative de contrôle totale ou partielle. Tenter de contrôler celui-ci revient surtout à réduire, voire annihiler, son incertitude. Tâche difficile s'il en est, le métier de prévisionniste n'est pas une science exacte.

Penser l'avenir est en quelque sorte tenir le discours sur le réel pour mieux le façonner. Il fut finalement l'un des objectifs tenus par la journée du 12 septembre, car analyser factuellement un passé récent, même si celui-ci est de trente années, nous permet d'en tirer les leçons, et ainsi d'anticiper raisonnablement les temps à venir. "Pour bien savoir vers quoi on se dirige, il convient de se tourner vers le passé pour savoir d'où l'on vient."

L'avenir que nous imprimerons à nos métiers du funéraire passe incontestablement par l'éducation et, de ce point de vue, il y a beaucoup à dire. La responsabilité des formateurs est immense et la formation des formateurs est concomitante à la réussite de la transmission éthique que nous souhaitons mettre en œuvre. Le savoir-faire se conjugue avec le savoir-être. L'éducateur aura donc pour tâche de façonner cette nature humaine dans chacun des individus. En d'autres termes, si nous faisons l'impasse sur ce volet déterminant, nous déléguons en aveugle l'un des rouages essentiels du funéraire à venir à qui veut le prendre.

La sagesse populaire nous rappelle qu'"au royaume des aveugles les borgnes sont rois". Cela signifie en toute logique que le prix à payer serait cher, très cher, si nous n'y prenions pas garde... et, à défaut, demander l'arbitrage du législateur s'impose comme une voie salvatrice. Dans les métiers du funéraire, il est nécessaire de n'être jamais dans l'ignorance et la connaissance, notamment des lois initiées par celui-ci. Mais cela passe par un apprentissage.

Souvent, lors de nos débats, revient le thème de la formation, à juste titre. Nous sommes donc à l'heure des choix, et surtout à celle de l'union, car notre solidarité sur cette thématique doit s'imposer aux différents éléments contradictoires qui pourraient survenir. L'intérêt général et le bien commun priment, notre éthique et nos valeurs sont fortes et puissantes. L'heure est venue de faire front et de jeter les ponts utiles pour envisager, non seulement un avenir solide, mais également un futur lumineux, celui qui comblera nos exigences. Tels sont les enjeux d'aujourd'hui.

Steve La Richarderie
Rédacteur en chef

Phoca PDF